



## Occupation d'un terrain sans titre

Par **Klod**, le **23/06/2019** à **21:59**

Bonjour,

Claudine NACHION, je vis en Guyane française.

Mon père, né en 1933 a été agriculteur toute sa vie, et a fait de la culture vivrière sur 3 hectares de terrain avec ma mère et leurs huit enfants.

En effet, il a déboisé cette parcelle en 1954, à cette époque les habitants de ce village appelé Apatou, vivaient de la pêche, la chasse et de l'agriculture.

En 1976, le village est devenu une commune de plus six cent habitants, une commune très enclavée de la capitale.

En 1999, une de mes soeurs y a construit sa maison et mon père, la sienne en 2006.

En 2010, le conseil général a rétrocédé 1528 hectares à la mairie d'Apatou, donc la mairie est propriétaire des terres.

Aujourd'hui, le maire actuel décide de vendre 2000m<sup>2</sup> à un particulier et projette de faire construire un nouveau dispensaire sur la parcelle de 1,5 hectare, partie dont j'ai fait de l'élevage de boeufs, chèvres et moutons.

Sachant que nous exploitons ce lieu depuis plus soixante ans jusqu'à ce jour.

Quels sont nos droits en tant qu'occupants sans titre ?

Comment faire pour acquérir ce patrimoine ?